

**RAPPORT DE L'ATELIER DU 13 JANVIER 2016 SUR L'ENGAGEMENT DE LA SOCIETE CIVILE
ET DES ENTREPRISES DANS LE PROCESSUS DU MAEP EN COTE D'IVOIRE**



SIGLES ET ACRONYMES

SAIIA : SOUTH AFRICAN INSTITUTE OF INTERNATIONAL AFFAIRS

OIDH : OBSERVATOIRE IVOIRIEN DES DROITS DE L'HOMME

CEDEAO : COMMUNAUTE ECONOMIQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

UA : UNION AFRICAINE

MAEP : MECANISME AFRICAIN D'EVALUATION PAR LES PAIRS

CNDHCI : COMMISSION NATIONALE DES DROITS DE L'HOMME DE COTE D'IVOIRE

BAD : BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT

CERAP : CENTRE DE RECHERCHE ET D'ACTION POUR LA PAIX

CNM : COMMISSION NATIONALE MAEP

RADDHO : RENCONTRE AFRICAINE POUR LA DEFENSE DES DROITS DE L'HOMME

OSC : ORGANISATIONS DE LA SOCITE CIVILE

PNUD : PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT

FOSCAO : FORUM AFRICAIN DE LA SOCITE CIVILE OUEST AFRICAINE

SOMMAIRE

Notes Introductives	p.3
I- Objectifs, résultats attendus et méthodologie	p.4
1- Objectifs.....	p.4
2- Résultats attendus.....	P.4
3- Méthodologie.....	p.5
II- Déroulement de l'atelier	p.6
1- Allocutions	p.6
2- Communications	p.6
III- Annexe	p.23

NOTES INTRODUCTIVES

Le 13 Janvier 2016, l'Hôtel Belle Côte de Cocody-Riviéra Palmeraie a servi de cadre à un atelier sur le Mécanisme Africain d'Evaluation par les Pairs (MAEP). Cette activité fait suite à un autre atelier initié par l'Observatoire Ivoirien des Droits de l'Homme (OIDH) tenu le 8 Décembre 2015. L'objectif de cet atelier s'inscrivait dans la perspective de susciter l'engagement de la Société Civile et du Patronat autour du processus du MAEP en Côte d'ivoire. Aussi, envisageait-il la formation des membres de la coalition sur le MAEP en Côte d'ivoire par des experts sud-africains du *South African international Institute of affairs* (SAIIA) à l'effet de promouvoir cet instrument de l'Union Africaine, puis s'inspirer de bonnes pratiques burkinabè et sénégalaise à travers un partage d'expériences.

Cet intérêt pour la conduite du processus ivoirien vise à l'influencer afin qu'il soit transparent, participatif et qu'il prenne en compte les priorités des OSC ; lesquelles priorités sont le reflet des aspirations des différentes couches sociales ivoiriennes. Ce sont donc un peu plus d'une soixantaine de participants venus non seulement de l'extérieur de la Cote d'ivoire (Afrique du sud, Benin, Sénégal et Burkina Faso) mais aussi de l'intérieur du pays (Abidjan , Korhogo, Bouaké, Divo...) issus des ONG et des organisations patronales les plus représentatives qui ont pris une part active à cet atelier.

Cet atelier avait été déjà annoncé par celui tenu le 08 Décembre 2015, soit un mois plus tôt. **Le présent atelier envisageait de former les acteurs de la Société Civile sur le monitoring (la surveillance) du processus du MAEP en Côte d'ivoire et susciter leur engagement autour de ce processus à l'effet de l'influencer positivement et de l'impacter.**

Pour rappel, depuis le 29 Janvier 2015, la Côte d'ivoire est devenue le 35è Etat partie du Mécanisme Africain d'Evaluation par les Pairs (MAEP). Sa ratification par l'Etat ivoirien marque somme toute sa volonté d'ériger la Bonne Gouvernance comme l'un des piliers du développement de ce pays qui retrouve progressivement la normalité après une longue décennie de crise.

PREMIERE PARTIE : OBJECTIFS, RESULTATS ATTENDUS ET METHODOLOGIE

I - LES OBJECTIFS

1- Objectif général :

Former les Acteurs de la Société Civile et les entreprises ivoiriennes sur le monitoring du Processus National sur le MAEP et susciter leur engagement autour de ce processus.

2- Objectifs spécifiques

- Renforcer les capacités des acteurs de la société civile et des entreprises ivoiriennes sur l'organisation, le fonctionnement et la mise en œuvre du MAEP ;
- Instruire les participants sur les stratégies pour un monitoring efficient du Processus MAEP ;
- Partager les expériences et les meilleures pratiques sur le MAEP en Afrique ;
- Instruire les acteurs des entreprises et de la société civile sur les enjeux de la ratification du MAEP par la Côte d'ivoire ;

Etablir un cadre de concertation et de collaboration entre la Société Civile et la Commission Nationale sur le MAEP;

- Déterminer les priorités de la Société Civile en termes de stratégies de monitoring du processus et adresser à la Commission Nationale sur le MAEP les priorités qu'elle devrait inscrire au cœur de son action.

II - RESULTATS ATTENDUS

La société civile et les entreprises ivoiriennes ont une meilleure connaissance du MAEP et de son fonctionnement ;

- Les participants sont informés des moyens efficaces pour le monitoring du processus MAEP.
- Les participants sont au fait de l'état de la mise en œuvre du MAEP Afrique, et des meilleures expériences.
- Les participants appréhendent beaucoup mieux les enjeux sous-tendant la ratification du MAEP par l'Etat de Côte d'ivoire ;

- Les OSC déterminent leurs priorités stratégiques pour un meilleur monitoring du processus national du MAEP et adressent les priorités que la Commission Nationale sur le MAEP devrait inscrire au cœur de son action.

III- METHODOLOGIE

L'atelier s'est articulé autour de deux axes essentiels. Le premier a pris la forme de présentations techniques des experts internationaux de SAIIA. Ceux-ci sont revenus sur les fondamentaux du MAEP. Aussi, ont-ils mis en relief les moyens et stratégies susceptibles de favoriser un meilleur suivi du processus par la Société Civile.

La seconde phase a porté sur le partage d'expériences et de meilleures pratiques. Il a été aussi question l'occasion de faire l'état de la mise en œuvre du MAEP en Afrique, et cela, par l'entremise d'un panel qui a réuni les experts de SAIIA et ceux venus d'autres pays africains d'ores et déjà engagés dans le processus du MAEP. Cette phase a permis également à la Société Civile de déterminer ses priorités en termes de stratégies pour une meilleure influence du processus et présenter les actions prioritaires auxquelles la Commission devrait accorder une place de choix.

DEUXIEME PARTIE : DEROULEMENT DE L'ATELIER

I- LES ALLOCUTIONS

Sept allocutions ont marqué l'entame de cet atelier:

1- L'allocution de Mme Sophie KONATE



Madame Sophie Konaté de la Fondation Friedrich Naumann, partenaire de l'OIDH

La première allocution a été celle de Madame Sophie KONATE, la Chargée de Programme de la *Fondation Friedrich Naumann*. Elle a rappelé l'atelier du 08 décembre 2015 au cours duquel avait été mis en place, de manière formelle, la Coalition de la Société Civile pour la promotion du MAEP en Côte d'Ivoire. Toujours selon elle, le présent atelier permettra de déterminer les priorités de la Société Civile et celles de la Commission Nationale sur le Mécanisme Africain d'Evaluation par les Pairs (MAEP) pour en faciliter le monitoring. Enfin, elle a conclu en réitérant le soutien de sa Fondation à cette activité et a espéré vivement que la Société Civile ivoirienne accompagne ce processus important.

2- L'allocution du Président de l'OIDH

La seconde allocution a été est celle du président de l'OIDH, Eric-Aimé SEMIEN. Il a exprimé sa gratitude aux différentes personnalités qui ont fait le déplacement, en l'occurrence Mme l'Ambassadrice, la Représentante spéciale de la Présidente de la Commission de l'Union Africaine en Côte d'Ivoire qui n'a fait aucune difficulté pour être présente à cet atelier, **M. Traoré Wodjo**, Vice-Président de la Commission Nationale des Droits de l'Homme de Côte d'Ivoire (CNDH-CI) et le **Professeur LATH Yédoh Sébastien**, représentant le Président de la Commission Nationale sur le MAEP.

M. Eric-Aimé SEMIEN n'a pas manqué d'adresser des remerciements appuyés aux experts venus de l'extérieur sur l'invitation de l'OIDH. En l'occurrence le **Professeur Babacar GUEYE**, premier responsable du MAEP au Sénégal, M. **Aboubakry M'BODJ**, Commissaire MAEP au Sénégal, le juge **CISSE Losseni**, Secrétaire permanent du MAEP au Burkina Faso, le Centre de Recherche et d'Action pour la Paix (CERAP), M. **OKE Francis** de la CEDEAO et MM. **Steven GRUZD** et **Yaritz K.** de SAIIA, de même que **M. Sékou BAMBA** du PNUD.

Au final, le président de l'OIDH a renchéri sur l'importance de l'implication et de la mobilisation de la Société Civile dans le Processus MAEP comme gage de son succès.

3- L'allocation de Steven GRUZD



Steven GRUZD, l'expert de SAIIA

Steven GRUZD, Chef du Programme MAEP à SAIIA, Institut sud-africain spécialisé dans les questions relatives à la gouvernance en général et au MAEP en particulier, au renforcement des capacités des OSC, et à l'analyse critique des évaluations, a posé, dès l'entame de son allocution, une question fondamentale : « **Quelle est la meilleure manière de procéder pour que le processus soit inclusif, participatif et transparent ?** »

Ensuite, il a axé son allocution sur l'opportunité que représente le MAEP pour la société civile d'influencer le processus en inscrivant à l'ordre du jour national les problèmes clés liés à la Gouvernance.

4- L'allocution du représentant du Président de la Commission Nationale



Le professeur LATH Yédoh, s'exprimant au nom du Président de la Commission Nationale pour le MAEP.

Le Professeur Lath Yédoh, représentant le Président de la Commission a pris soin d'excuser l'absence de ce dernier. Il a affirmé la satisfaction du Président à l'endroit de l'OIDH pour ses actions de promotion du MAEP et a salué l'engagement de la société civile dans le processus. Il a accordé un intérêt particulier à cet atelier dont le thème lui paraissait évocateur. Il a assuré que les recommandations issues de cet atelier seraient prises en compte par la Commission Nationale.

5- Allocution de M. Wodjo Vice-président de la CNDHCI.



Monsieur TRAORE Wodjo, Vice-Président de la Commission Nationale pour les Droits de l'Homme de Côte d'Ivoire (CNDHCI)

M. TRAORE Wodjo Fini a remercié les officiels et les experts qui ont effectué le déplacement. Il a rappelé les objectifs de l'atelier, ceux du MAEP et de la mise en place de la commission.

Il s'est dit satisfait que la Côte d'Ivoire ait adopté et instauré cet instrument après toutes ces crises traversées par le pays. Selon lui, cet atelier est arrivé à point nommé parce que la société civile a un rôle très important à jouer pour une meilleure gouvernance du pays. Pour finir, il a souhaité une mobilisation sans faille de la coalition de la société civile pour le MAEP.

6- L'allocution de M. Sékou Bamba du PNUD

M. Sékou Bamba a réitéré l'engagement du PNUD à accompagner de telles initiatives, et a soulevé l'intérêt d'un rapport participatif, reflet des réalités du pays. Il a également félicité l'OIDH pour ses actions anticipées sur le processus MAEP.

7- L'allocution de Mme la Représentante Spéciale de l'UA



Son Excellence Mme l'Ambassadrice Joséphine Charlotte NAYUMA KALA, Représentante Spéciale de la Présidente de la Commission de L'Union Africaine et Chef du Bureau de Liaison de l'UA à Abidjan.

La dernière allocution a été celle de la représentante de l'UA qui n'a pas manqué de prime abord d'adresser des remerciements à l'endroit des personnalités, experts présents et particulièrement l'OIDH pour son dynamisme. Ensuite, elle s'est réjouie de sa présence à cet atelier d'échanges portant sur le MAEP. En outre, selon elle, la gouvernance constitue un défi majeur dans nos pays africains. Par conséquent, la société civile devrait se former pour jouer de façon citoyenne et constructive son rôle dans la mise en œuvre de ce mécanisme en Côte d'Ivoire. Elle a clôturé son intervention en réitérant la collaboration franche de l'UA qui ne ménagera aucun effort pour apporter tout le soutien requis à la coalition. Sur ces notes, elle a donc déclaré l'atelier ouvert.

II- LES COMMUNICATIONS

Cet atelier s'est articulé autour de six(6) communications dont deux (2) communications de SAIIA, une (1) du professeur Babacar Gueye (président de la commission nationale MAEP du Sénégal), (1) de M. CISSE Losseni (secrétaire permanent MAEP Burkina, (1) de M. Oké Francis (expert électoral de la CEDEAO et (1) de M. Abou Bakry M'BODJI (Secrétaire Général de la RADDHO et Commissaire à la Commission MAEP du Sénégal).

1- Les communications de SAIIA : présentations techniques

Ces communications se déclinent en deux points : origine et contexte du MAEP(1) et organisation et fonctionnement(2)

1.1 – Origine et contexte du MAEP

Cette première partie a porté sur deux points essentiels : la présentation de SAIIA(1) et l'historique du MAEP.

a/ Présentation de SAIIA

Établie depuis 1934, l'institution travaille sur la thématique du MAEP depuis 14 ans. SAIIA a publié plusieurs rapports et études sur le MAEP, ainsi que des observations sur les évaluations-pays. SAIIA s'illustre également dans le domaine du renforcement des capacités des acteurs de la Société Civile afin de les rendre plus aptes à influencer positivement le processus MAEP dans leurs pays respectifs.

b/ Historique du MAEP

- ▶ Le MAEP qui émane du NEPAD a été initié en 2002 à Durban (Afrique du Sud) et instauré par l'Union Africaine (UA) en Mars 2003 à Abuja dans le cadre de la mise en œuvre du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD)
- ▶ Le NEPAD entend consacrer la réappropriation par les Africains eux-mêmes de leur agenda de développement en matière de bonne gouvernance politique et économique.

Le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) est un cadre stratégique qui propose une 'vision pour le renouvellement de l'Afrique'.

Cinq chefs d'État ont lancé le NEPAD – il s'agit de l'Algérie, de l'Égypte, du Nigeria, du Sénégal et de l'Afrique du Sud – dont le document fondateur a été officiellement adopté par le 37ème sommet de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) à Lusaka, en Zambie, en juillet 2001. Le NEPAD est à présent un programme de l'Union africaine (UA), l'entité qui a succédé à l'OUA, mais il dispose de son propre secrétariat, basé en Afrique du Sud, chargé de la coordination et de la mise en œuvre de ses programmes.

Les quatre principaux objectifs du NEPAD sont:

- l'éradication de la pauvreté,
- la promotion de la croissance et du développement durable,
- l'intégration de l'Afrique dans l'économie mondiale et

- l'accélération du renforcement des capacités des femmes.
- Le NEPAD repose sur des principes de base d'engagement envers la bonne gouvernance, la démocratie, les droits de l'homme et la résolution des conflits, ainsi que sur la reconnaissance que le maintien de ces normes est fondamental pour la création d'un environnement favorable à l'investissement et à la croissance économique à long terme.
- Le siège du MAEP est basé à Midrand en Afrique du Sud et à une structure rattachée à l'UA.
- 35 pays africains sont membres du MAEP dont par ordre d'arrivée: Algérie, Angola, Benin, Burkina Faso, Cameroun, Gabon, Ghana, Kenya, Mali, Mauritanie, Nigeria, République du Congo, Afrique du Sud, Sénégal, Togo, la Côte d'Ivoire.

Dix-sept (17) des États Membres sont actuellement dans le processus d'évaluation par les pairs et/ou mettent en œuvre leurs Programmes d'action nationaux (PAN) respectifs

Etats membres : Le MAEP est constitué de 35 Etats membres. Ces Etats forment le forum de l'instance de prise de décision et les principaux bailleurs de fonds. Ce sont eux les pairs qui se réunissent (2) fois par an à un forum du MAEP pour juger de la gouvernance de l'un des leurs.

1.1 Organisation et fonctionnement

Au niveau organisationnel, deux structures sont à présenter : la structure continentale et la structure nationale.

Au niveau continental, il y a le **comité des chefs d'états et de gouvernement** qui constitue le forum de l'instance de prise de décisions. Il se réunit deux fois par an. Ensuite, vient le panel du MAEP composé d'éminentes personnalités compris entre sept et neuf africains, expérimentées sur les questions de gouvernance. Puis, vient le **Secrétariat du MAEP**. Il est basé en Afrique du Sud. Il est constitué non seulement des membres responsables des (4) thématiques qui sont : la démocratie et la gouvernance politique ; la gouvernance et la gestion économique ; la gouvernance d'entreprise et le développement socio-économique mais aussi des pays membres.

Les partenaires : Le PNUD et la BAD apportent un appui financier et technique. La BAD fournit, en plus, l'expertise au niveau de la gouvernance.

Au niveau national, il y a un point focal qui sert de courroie entre la commission nationale et le secrétariat continental. C'est un ministre qui est nommé dans chaque pays membre pour jouer ce rôle.

La commission nationale est composée d'un président et de quatre commissaires. Elle est chargée de préparer l'autoévaluation.

Ensuite, il y a le secrétariat national. Il apporte un appui technique et administratif à la Commission.

Enfin, les instances de recherche techniques sont chargées de faire les enquêtes au sein de la population, d'analyser les données recueillies et de faciliter le rapport d'autoévaluation.

Relativement au fonctionnement du MAEP, cinq étapes sont à relever

La 1ère étape : Préparation et auto-évaluation.

La majeure partie de l'activité du MAEP se déroule au cours de cette phase selon deux voies parallèles, organisées respectivement par le pays même et le Secrétariat continental.

Pour commencer, le pays à évaluer mène des consultations primaires avec le Secrétariat de l'EAP, qui peuvent prendre des formes différentes, comme des visites dans les pays par les membres du Panel et le Secrétariat ou des réunions dans d'autres endroits. Ensuite, le pays accueille une Mission formelle de soutien national et signe un Protocole d'accord acceptant les termes spécifiques de l'évaluation.

Le pays nomme un Point focal national et un Conseil national de gouvernance ou une Commission nationale pour superviser et diriger le processus de l'EAP, et développer son programme de recherche et de consultation qui aboutira à la création d'un Rapport national d'autoévaluation et à l'élaboration d'un Programme d'action, qui seront tous deux basés sur d'importantes consultations publiques et du travail préalable des experts. Simultanément, le Secrétariat de l'EAP rédige un article de recherche sur le pays. En se basant sur l'histoire et l'autoévaluation du pays, le Secrétariat établira un document des questions principales qui guidera la Mission nationale d'évaluation.

2ème étape : Mission nationale d'évaluation.

Utilisant les documents des questionnaires et l'autoévaluation du pays comme point de départ, une équipe de 15 à 25 experts africains dirigée par un membre du Comité se rend dans le pays pendant deux à trois semaines pour exécuter la Mission nationale d'évaluation. L'équipe évalue l'intégrité du processus national et réalise des recherches supplémentaires ainsi que des entretiens sur les questions- clés de gouvernance, et

évalue la pertinence des questions incluses dans l'ébauche du Programme d'action en se penchant sur les lacunes du point de vue de la gouvernance.

3ème étape : Préparation de l'évaluation nationale finale.

A la suite de la Mission nationale d'évaluation, l'équipe d'évaluation établit un projet de Rapport national d'auto-évaluation basé sur la mission, l'auto-évaluation, le Programme d'action et la recherche du contexte. Ce rapport est renvoyé au gouvernement du pays pour observation et pour que le gouvernement puisse apporter des changements à son Programme d'Action en fonction des recommandations du rapport. Le gouvernement peut faire part de ses observations dans le rapport final, mais ne peut pas le modifier.

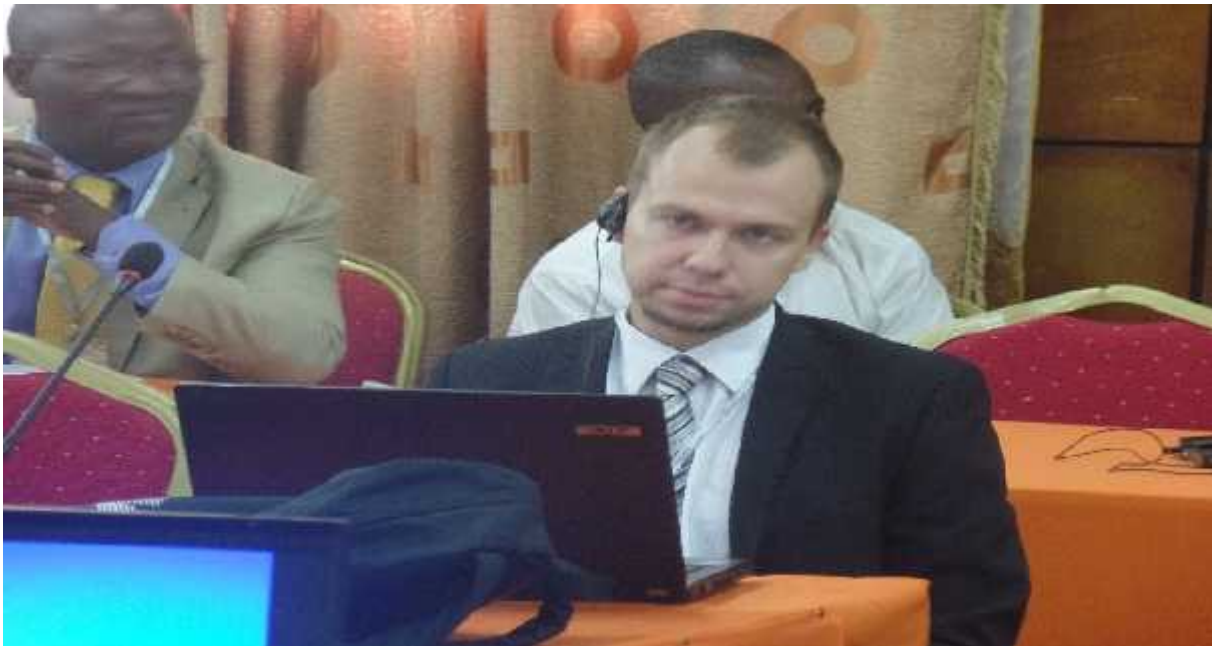
4ème étape : L'évaluation par les chefs d'Etats.

Le dernier Rapport d'évaluation national est soumis au Forum de l'EAP et le chef de l'Etat est « évalué » par ses pairs. Cela se déroule généralement en conjonction avec un Sommet de l'Union Africaine. Le nombre d'heures choisi pour les discussions par les chefs d'Etats est très modeste – seulement deux heures ont été ménagées dans le cas du Ghana (bien que la discussion ait duré quatre heures).

5ème étape : Présentation au public et aux institutions africaines.

Six mois après l'examen du rapport par le Forum, celui-ci est publié après avoir été soumis à des institutions telles que le Parlement Panafricain et les communautés économiques régionales. En dépit de la division officielle en cinq phases, le processus comprend en réalité cinq types d'évaluations différentes. Le Rapport national d'autoévaluation est le premier. La recherche documentaire du contexte par le Secrétariat est le second. L'évaluation par les experts au cours de la Mission d'évaluation nationale est le troisième. L'évaluation par les chefs d'Etats est le quatrième et le plus court. Pour finir, le cycle doit être répété tous les deux à quatre ans par une autre auto-évaluation et évaluation nationale. La société civile a l'occasion, de manière espacée dans le temps, de contrôler le progrès vers la mise en œuvre du Programme d'action. Les gouvernements doivent fournir tous les six mois des rapports au Forum sur leurs progrès quant à l'exécution du Programme d'action.

1.2 - La deuxième communication de SAIA : LE QUESTIONNAIRE



Le questionnaire du MAEP sert de modèle et de guide pour analyser la gouvernance. Il a été révisé en 2003. Cette révision a vu l'augmentation de nouveaux objectifs et la réduction du volet économique en quatre objectifs. Les pays peuvent le modifier si nécessaire. Il demande si le pays évalué a ratifié les traités et les codes désignés, et s'il a pris les mesures nécessaires pour donner force de loi à ces accords en les incorporant dans le droit national ou en établissant les institutions ou des systèmes nécessaires pour donner effet aux traités. Il est divisé en quatre sections : la Démocratie et la Bonne Gouvernance politique, la Gouvernance et la Gestion économiques, la Gouvernance d'Entreprise, et la Gouvernance socio-économique.

Chaque section comprend une liste de normes appropriées, d'objectifs principaux, de questions sous chaque objectif et indicateurs, qui aident à étayer l'intention des questions.

2- Les communications sous la forme de partages d'expériences des meilleures pratiques du MAEP

2.1 - Expérience du Sénégal



De la gauche vers la droite, Abou Bakry (RADDHO), Francis Okey (expert électoral à la CEDEAO) et Pr Babacar Gueye (Président du Conseil National sur le MAEP du Sénégal).

L'expérience du Sénégal a été présentée par le Professeur Babacar Gueye, président de la Commission Nationale du MAEP (CNM). Le Sénégal a intégré le MAEP en 2003 et a reçu la visite du panel du MAEP en 2004. Le processus va s'estomper suite aux recommandations du panel d'éminentes personnalités que le Président en exercice n'avait pas apprécié. Le processus va redémarrer en 2011 suite à la mise en place d'une coalition de la société civile, suivie en 2014, de la Commission Nationale du MAEP (MAEP). Pour constituer sa CNM, le Sénégal a fait appel à des membres de la société civile qui étaient dans le comité d'initiative. La commission de cent (100) personnes se réunit une fois par an. En dehors de ce comité, il y a un conseil constitué de 33 membres.

La société civile est au cœur du processus parce que la CNM est majoritairement représentée par la société civile suivie de quelques représentants de l'Etat. L'objectif visé est de garantir l'indépendance du processus. Les membres du conseil sont élus et le point focal est le Ministre de l'intégration. Un séminaire de formation a été organisé en janvier 2015.

La CN- MAEP du Sénégal dépend du Ministère de l'intégration et ne dispose pas d'un budget de fonctionnement autonome, contrairement au Mali et au Burkina Faso où les commissions ont une autonomie financière (Benin 800 millions, Sénégal 300 millions...).

Quelles stratégies ont été utilisées pour faire connaître le MAEP au Sénégal?

Pour faire connaître le MAEP au Sénégal, la CN du MAEP a organisé une campagne de médiatisation. Elle a mis à contribution les centres de recherches universitaires, qui ont procédé à une revue documentaire et des enquêtes de ménages pendant (2) mois aboutissant à la production d'un rapport ;

Aussi la CN MAEP du Sénégal a-t-elle organisé des consultations citoyennes et un forum dans les régions en partenariat avec les autorités déconcentrées. Ce forum organisé par la plateforme des acteurs non étatiques a réuni 100 à 150 personnes réparties en sous-groupes selon les quatre (4) thématiques du MAEP. A la suite des rapports issus des consultations citoyennes, un atelier de validation de ces rapports sur les différentes thématiques a été organisé. Deux consultants ont été recrutés, ensuite, à l'effet de faire la synthèse de ces rapports.

2.2 - L'expérience du Burkina Faso

Le Burkina Faso a adhéré au MAEP le 23 Mars 2003, à l'issue d'un décret pris en Avril de la même année, pour la mise en place d'un comité technique. Le conseil national sur le MAEP est logé à la présidence du Faso pour être plus soutenu par la volonté politique. Ce conseil national est constitué de 28 membres et dispose des commissions régionales installées avec des points focaux locaux issus de la société civile. Le mode de désignation des représentants de la Société Civile s'est appuyé sur la base de consultations au sein des différentes organisations selon les quatre thématiques du MAEP. Leur nomination a été faite par un décret.

2.3- Etat des lieux du processus MAEP en Afrique



Au milieu, M. CISSE Losséni, secrétaire permanent du MAEP au Burkina Faso.

Un panel composé des experts de SAIIA et du Secrétaire permanent du MAEP du Burkina Faso a dressé un « Etat des lieux du processus MAEP en Afrique ». Selon Monsieur CISSE Losséni, l'expert du Burkina, l'évaluation des pays par le MAEP qui avait commencé avec dynamisme, a connu une léthargie entre 2008 et 2012. Toujours selon lui, sur les 35 Etats membres du MAEP, seuls 17 sont en cours d'évaluation. Tandis que certains Etats s'apprêtent à entamer leur seconde évaluation, plusieurs rechignent à procéder à leur première évaluation.

Le défi le plus important après dix(10) années d'évaluation, reste et demeure la mise en œuvre des recommandations issues du rapport final de l'évaluation.

Aussi a – t- il rappelé que le MAEP est financé par les contributions des Etats membres à hauteur de 50 millions par Etat. Cependant, beaucoup d'Etats ne sont pas à jour de leur cotisation. Enfin, pour M. CISSE Losséni, tous les acteurs engagés dans le MAEP, doivent comprendre la nécessité d'associer toutes les parties prenantes pertinentes à la construction d'une bonne gouvernance dans nos Etats africains.

Quant à Monsieur Stevens GRUZD de SAIIA, il a fait l'historique des pays évalués et ceux en cours d'évaluation. Il a relevé que le Malawi est le premier pays à avoir adhéré au MAEP,. Cependant, il n'a pas encore été soumis à un examen. Il a aussi dévoilé la liste de pays ayant déjà été soumis à l'évaluation, à savoir notamment le GHANA, le Rwanda, le Kenya) en 2006, l'Afrique du Sud, Algérie(2007) et le Benin, l'Ouganda, Nigeria(2008). Il s'est dit être optimiste en dépit de la lenteur observée dans l'évaluation

des pays. Pour M. GRUZD, il est indispensable de prendre des dispositions utiles pour mener le processus à bien, et surtout mettre en application les recommandations consécutives du rapport final d'évaluation.

2.4- Engagement de la société civile et des entreprises pour le MAEP

C'est l'expert burkinabè, **CISSE Losséni**, qui a abordé cette communication. Il a fait comprendre aux participants le rôle majeur que doit jouer la société civile au cours du processus du MAEP en Côte d'Ivoire. A son avis, la société civile et les acteurs des entreprises doivent travailler à s'imposer comme une force de propositions et être un maillon essentiel et indispensable pour la commission nationale sur le MAEP. Et pour y arriver, la société civile doit travailler en réseau ou former une coalition.

L'expert sénégalais, Abou BAKRY de la RADDHO a recommandé que la société civile se rapproche de la commission nationale à l'effet de travailler en synergie avec elle pour garantir le succès du processus. Selon lui, la société civile pourrait inciter le Ministère en charge du MAEP, à signer un accord de partenariat de sorte à donner une base légale à son implication dans le Processus.

2.5- Engagement de la société civile pour la Démocratie et la Gouvernance dans l'espace CEDEAO et Liens avec le MAEP

Présentée par Monsieur OKE Francis, expert électoral à l'Union Africaine, cette communication s'est articulée autour de deux points à savoir les limites des actions de la société civile et les perspectives.

a- Les limites des OSC

Au nombre des facteurs limitant les actions de la société civile, l'expert a relevé la « politisation » du processus MAEP par les acteurs politiques. Aussi a-t-il déploré l'inféodation de certaines organisations de la Société Civile au pouvoir. On note, entre autres limites, le manque d'engagement ferme de la société civile et le manque criard de moyens financiers. Pour Francis OKE, ces différents facteurs limitent la marge de manœuvre de la société civile dans le processus. Nonobstant ces obstacles, des perspectives sont envisageables.

b- les perspectives

En termes de perspectives, la société civile doit travailler à mutualiser ses efforts pour constituer un véritable contre-pouvoir. En outre, Francis OKE a proposé la valorisation et la vulgarisation des bonnes pratiques, puis la mise en place d'outils d'auto évaluation du MAEP. La société civile doit développer un réseau d'informations qu'elle devra

partager avec des organisations capables de financer ses initiatives. Pour ce faire, la société civile doit se doter de ressources humaines de qualité. Pour Francis OKE, les organisations de la Société Civile ivoirienne gagneraient à tisser, puis entretenir de solides relations avec les pays qui ont déjà fait l'objet d'examen du MAEP et s'enrichir de leurs expériences.

2. Sixième communication : Détermination des priorités de la société civile /Priorités pour la commission nationale sur le MAEP

Ce module de la formation a été conduit par le président de l'OIDH, Éric-aimé SEMIEN. Après avoir rappelé les acquis et propositions dégagés à l'issue des ateliers précédents, M. SEMIEN a soumis les participants à un « brainstorming », à des réflexions qui ont consisté à déterminer les priorités qui devraient être celles de la Commission Nationale sur le MAEP dans la conduite du processus en Côte d'Ivoire.

Certaines propositions ont été régulièrement évoquées par les participants :

- Vulgariser l'existence de la commission nationale sur le MAEP, son mandat et ses missions ;
- Etroite collaboration entre la Commission nationale sur le MAEP, autres groupes de la société civile et la coalition de la société civile
- Installer des commissions régionales du MAEP de préférence dirigées par des représentants de la société civile choisis par leur pair
- Adopter de façon démocratique et publique une feuille de route et un chronogramme d'activités pour la commission nationale sur le MAEP

C'est la Mme M'boundzi, la représentante du Chef du Bureau de liaison de l'Union Africaine qui a mis un terme aux travaux par une brève allocution de clôture. La remise de supports audio et physiques sur le MAEP aux participants et un cocktail ont marqué également la fin de l'atelier.

III-ANNEXES

LES PRIORITES DE LA COALITION DE LA SOCIETE CIVILE DESTINEES A LA COMMISSION NATIONALE SUR LE MAEP.

Priorités proposées à la CN-MAEP	Objectifs	Activités	Résultats attendus
Vulgariser l'existence de la commission nationale sur le MAEP, son mandat et ses Missions ;	Faire connaître la CN MAEP au plan national ;	Rencontres d'informations avec les institutions étatiques et internationales, avec les OSC, différentes couches sociales et médias ;	La CN MAEP et ses Missions sont connues des institutions étatiques et internationales, des OSC, et des différentes couches sociales ;
Etroite collaboration entre CN-MAEP, autres groupes de société civile, la coalition de la SC	Créer les conditions d'un processus participatif et inclusif	Rencontres périodiques d'échanges entre CN-MAEP et coalition sur la mise en œuvre du Processus ;	La CN-MAEP et la Coalition de la SC travaillent en synergie ;
Installer des commissions régionales du MAEP de préférence dirigées par des représentants de la société civile choisis par leurs pairs	Rapprocher l'institution des populations locales ;	Sensibilisation des couches sociales locales à l'effet de susciter leur adhésion ;	Les populations locales s'approprient l'institution et le processus MAEP ;
Adopter de façon démocratique et publique une feuille de route et un chronogramme d'activités pour la Commission CN MAEP. Adopter un plan de communication clair de manière, avec la société civile et les médias ;	Avoir une vision claire et partagée des orientations et priorités de la CN MAEP Communiquer suffisamment pour une plus grande connaissance du mécanisme et des activités de la Commission.	Adoption d'une feuille de route et d'un chronogramme d'activités Des productions médiatiques (audiovisuel notamment) de sensibilisation sur le MAEP	Une feuille de route cadre est adoptée de façon consensuelle. Des productions médiatiques sensibilisant les couches sociales sur le MAEP sont disponibles et diffusés ;
PRIORITÉS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE	OBJECTIFS	ACTIVITES	RESULTATS
Elargir la coalition de la société civile pour le MAEP à un plus grand nombre d'organisations ;	Mobiliser la société à l'effet de susciter son adhésion et son engagement pour le MAEP.	Rencontres périodiques des OSC autour de l'état de la mise en œuvre du processus MAEP ;	Une plateforme représentative des OSC s'engage pour le monitoring du processus MAEP.
Rédiger un document-cadre de plaidoyer ;	Présenter les motivations sous-	Rencontres d'échanges et de plaidoyer des OSC	L'intérêt des OSC pour le processus du MAEP est

	tendant l'engagement des OSC pour le MAEP ;	avec les institutions nationales et internationales au sujet du processus MAEP en CI.	connu des institutions nationales et internationales, puis des différentes couches sociales ;
Communiquer sur les initiatives de la Coalition pour le MAEP ;	Informers l'opinion nationale et internationale sur le processus du MAEP ;	campagnes médiatiques et sensibilisation des différentes couches sociales sur le MAEP	Les populations sont informées du déroulement du processus